

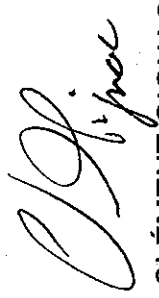
Réponse à la pétition déposée le 20 septembre 2011 par M. Amir Khadir, député de
Mercier, concernant le projet d'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est caractérisé par la fragilité de ses écosystèmes. De plus, il s'agit d'un milieu insulaire comportant des particularités propres, notamment celle de la préservation des nappes phréatiques. La population des Îles-de-la-Madeleine est particulièrement attentive à la protection de ce territoire.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures le 7 octobre dernier aux Îles-de-la-Madeleine. Accompagné de mon collègue, le député des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Germain Chevarie, j'ai entendu les préoccupations des Madelinots concernant le projet de forage exploratoire de Gastem.

À cet égard, je souhaite rassurer les pétitionnaires que si Gastem dépose une demande de permis de forage, cette demande fera l'objet d'une analyse minutieuse par les professionnels de mon Ministère. Une contre-expertise technique indépendante pourrait également être demandée. Cette démarche rigoureuse permettra au Ministère de s'assurer que la cible potentielle qui sera identifiée pour l'implantation de ce forage préservera les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine.

Je souhaite réitérer que le Ministère devra avoir la certitude que les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine seront préservées avant qu'un permis de forage soit accordé à Gastem.


CLÉMENT GIGNAC